

Les partenaires de la prévention Focus sur l'Anact et les Aract

L'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) est un établissement sous tutelle du Ministère du travail qui emploie 80 salariés dont 50 experts, mais fait aussi appel à des chargés de mission extérieurs.

En région, l'Anact apporte un appui technique aux Aract et joue un rôle d'animation et de coordination du réseau des 26 Aract, structures de droit privé administrées de manière paritaire et financée par l'Etat (Anact 22 %, Direccte) et les Régions. Elles emploient 200 salariés et signent 150 conventions par an.

Le réseau Anact a pour vocation d'améliorer à la fois la situation des salariés et l'efficacité des entreprises, et de favoriser l'appropriation des méthodes correspondantes par tous les acteurs concernés. Il aide les entreprises et les autres organisations à développer des projets innovants en lien avec le travail. Le réseau Anact encourage les entreprises à placer le travail au même

niveau que les autres déterminants économiques (pro-duits, marchés, technologies...) et privilégie la participation de tous les acteurs de l'entreprise (direction, encadrement, salariés) aux projets de développement.

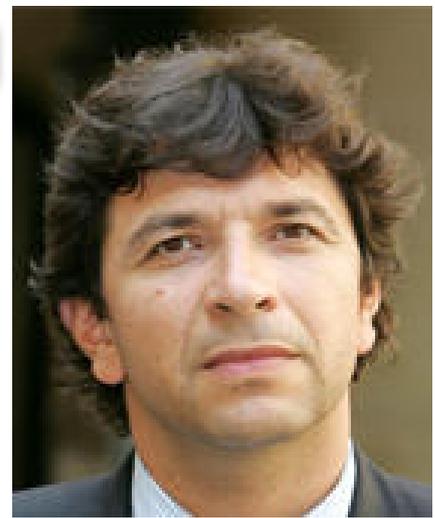
Son programme d'activité est défini dans un Contrat de Progrès signé avec l'Etat (2009-2012) et se décline en six axes thématiques :

- promotion de la santé,
- mutations et changements organisationnels (lean, nouvelle population dite "ouvrière" dans le Service),
- travail et développement des personnes (parcours professionnel),
- âges, genre et pluralité des populations au travail,
- pilotage des conditions de travail,
- travail et performance durable.



Travail & Changement, la revue de l'Anact

En 2009, 71 % des 2.328 interventions en entreprises des Aract concernaient des entreprises de moins de 250 ; ainsi, 107 actions collectives ont été réalisées auprès de 807 entreprises. Certaines ont eu lieu dans le cadre de coopération avec l'Anact, soit sur un projet à



Jean-Baptiste Obéniche, Directeur général de l'Anact.

l'initiative de l'Anact, soit sur un projet initié par les Régions et auquel l'Anact participait.

Parallèlement, l'Anact publie un bimensuel "Travail & Changement", qui est consacré ce mois-ci aux conditions de travail aujourd'hui et que nous vous invitons à consulter.

Le 23 décembre dernier, le Cisme a pu échanger avec le Directeur général de l'Anact, Monsieur Jean-Baptiste Obéniche, afin d'affiner la connaissance des organismes respectifs et d'apprécier l'opportunité d'éventuelles coopérations.

Afin de préciser l'état des lieux des coopérations entre les SSTI et les Aract, nous vous proposons de porter à notre connaissance les travaux réalisés ou en cours, faisant l'objet de conventions ou non, en adressant un mail à Corinne Letheux c.letheux@cisme.org.



Lu pour vous - Prévention de la désinsertion professionnelle

La santé des travailleurs en situation de vulnérabilité sociale.

Une expérimentation pour faciliter l'accès à la prévention et aux soins (Premtes¹), France, 2008-2010

Un partenariat entre Services de Santé au travail (SST) et Centres d'examen de santé de l'Assurance maladie (CES) a été expérimenté par la CNAMTS entre 2008 et 2010, dans le but de faciliter l'accès à la prévention et aux soins des travailleurs en situation de vulnérabilité sociale.

L'objectif principal était d'évaluer la faisabilité du partenariat. Le second était de vérifier la pertinence du partenariat en comparant l'état de santé de ces travailleurs à celui des travailleurs non vulnérables. Les scores Epices, score individuel de précarité, ont permis l'identification des travailleurs vulnérables pendant la visite de médecine du travail et la proposition du bilan de prévention des CES.

Au total 32 SST dont de nombreux SSTI² et 20 CES ont participé à l'expérimentation ; 192 médecins du travail ont administré le questionnaire dans un échantillon aléatoire de 15 692 salariés. Plus de 27 % des travailleurs ont été identifiés comme vulnérables (4272) et près du quart de ces derniers ont bénéficié du bilan de prévention (1015). Comparés aux travailleurs non vulnérables, les travailleurs de l'expérimentation ont un état de

santé dégradé pour la plupart des indicateurs : comportements à risque, non recours aux soins, santé perçue et mesurée (OR statistiquement significatifs et compris entre 1,50 et 3,00). Il existe une similitude de problèmes de santé entre les salariés vulnérables et les chômeurs vus dans les CES.

Une enquête de satisfaction a montré une évaluation positive de l'expérimentation. Ces résultats justifient de proposer l'extension du partenariat, pour faciliter l'accès à la prévention et contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs vulnérables.

- 1 - Prévention, Médecine du Travail, Examens et Santé
- 2 - Les Services de Santé au travail interentreprises qui ont participé à l'expérimentation Premtes (AH133, AHSTSV, AIMST, AIST, ALMST, Amest, AnST, ASTAV, AST Grand Lyon, ASTPB, BT21, BTP Lyon, Cedest, Sime-tra, SIST83, Sistac, Sistrad, Sistry, SLST, Smiec).

Pour en savoir plus : Bulletin épidémiologique hebdomadaire n°49-50/20 décembre 2011 de l'InVS. <http://www.invs.sante.fr/Publications-et-outils/BEH-Bulletin-epidemiologique-hebdomadaire/Derniers-numeros-et-archives/Archives/2011/BEH-n-49-50-2011>